



Compte Rendu du CHSCT du 25/06/2018 Après midi

n° 8 juin 2018

Ordre du jour du CHSCT :

1- Conditions de vie au travail

2- Amiante

3- Accessibilité des bâtiments pour les personnes en situation de handicap

4- Questions diverses

1- Conditions de vie au travail

Nous exposons une nouvelle fois les problématiques (relayées en permanence à la direction...) : perte de sens, manque de visibilité, mal être lié à la surcharge de travail suite à la baisse des effectifs, les congés maladies... Tout le monde constate qu'on est sur une dégradation continue. Des enquêtes ont été menées, suivies de constats mais ne débouchent sur rien... Le médecin de prévention peut en témoigner aussi : il y a un manque de lisibilité dans la priorisation des tâches à effectuer par les agents. Elle rappelle l'importance d'une visibilité nette dont l'absence crée de l'angoisse.

Le Président précise que l'absence de visibilité peut effectivement dégrader les conditions de travail. **On est d'accord.** Il ne conteste pas non plus le problème de la charge de travail mais considère qu'il existe d'autres leviers... Il rappelle la problématique du changement rapide au sein de la DGFIP : il fait le lien avec l'âge moyen des équipes et le niveau de rotation des effectifs...

Pour nous, le malaise est général !

La discussion se poursuit au sujet des dossiers télétravail et travail à distance. Ceux-ci devraient évoluer d'ici la fin de l'année. Concernant le télétravail, des expérimentations ont donné de bons résultats. Tous les métiers ne sont pas encore éligibles. Toutes les applications ne rentrent pas encore dans le périmètre (problème avec Chorus, Medoc).

Au passage, le Président nous avoue que l'application Accueil sur RDV n'est pas une réussite !

Par ailleurs, il n'y a pas de projets réellement concrets sur le travail à distance : on est dans le cas par cas.

Le Président nous affirme qu'il n'y a pas de problèmes à ce que le SPF de Guéret soit à 40 jours de retard car, pour la DG, on rentre dans un schéma de crise à partir de 70 jours : le directeur aurait bien rappelé à ses équipes qu'elles ne doivent pas courir après un délai de 20 jours !

Conclusion : le stress serait donc autogénéré par les agents !

Naiveté ou hypocrisie ?...

On espère effectivement que les chefs de service n'exercent pas de pression supplémentaire sur les agents !

Retour sur le CHSCT du mois de février au sujet des différentes trésoreries en difficulté :

Sur Aubusson : problématique de l'organisation de la trésorerie avec réticences dans le changement (cloisonnement, perte future de porte feuille...).

Question : M. le Président, malgré nos rappels incessants, Y êtes vous retourné ?

Réponse : Non...

No comment...

Sur Bénévent : ce n'est pas la même problématique. Il y a eu un transfert de charges vers La Souterraine. Des propositions d'aide ont été formulées : il n'y a pas eu de réponse... Au 1er septembre, c'est un agent en moins...

Au sujet de la souffrance au travail en direction, nous avons évoqué les difficultés au service CEPL qui travaille en étroite collaboration avec un réseau qui souffre. **Il faut aider ce service !**

2- Amiante

Le Président nous dit qu'il faut s'adapter aux préconisations. Se pose la question de l'effet anxiogène de la communication (affichage sur les murs...) et de la question des travaux. L'ISST nous signale la **publication du guide amiante** présenté en CHSCT ministériel. La réglementation n'a pas beaucoup changé (exception faite du repérage avant travaux pour bâtiments construits avant 1997). Des **formations à la lecture des documents amiante** seront proposées aux membres de CHSCT et aux agents du BIL. Mission importante : **mise à jour des DTA du parc domanial** (seulement 47 % du parc actuellement!). L'ISST précise que la signalétique n'était pas obligatoire: on peut signaler également par **repérage sur plan et par niveau**. Au niveau local, on pourra aisément mixer les 2 méthodes.

3- Accessibilité des bâtiments pour les personnes en situation de handicap

Le point sera abordé à un prochain CHSCT.

4- Questions diverses

- Problème de la communication du réseau des préventeurs auprès des agents. Chaque agent sera prévenu par mail avec un lien sur Ulysse 23.
- Tensions lors du précédent CTL : le ton présidentiel s'est légèrement adouci...suite aux lectures de tracts syndicaux apparemment... Continuez donc à bien nous lire M. le Président !
- Séparation ordonnateur/comptable : contrairement aux communications qui sont faites régulièrement dans des instances officielles (réunions métiers...), le Président ne croit pas à la fin de la séparation ordo/comptable...

Fin de la séance à 17 h 00.